

### À propos de Groupe BMR inc.

Groupe BMR inc. est une filiale de La Coop fédérée regroupant 300 centres de rénovation et quincailleries au Québec, en Ontario, dans les provinces maritimes et aux îles Saint-Pierre et Miquelon. Les ventes au détail de Groupe BMR inc. et de ses membres sont évaluées à 1,2 milliard de dollars par année et quelque 8 000 personnes travaillent dans les magasins du groupe. Groupe BMR inc. est le premier joueur québécois en importance dans le domaine de la rénovation et mène ses activités sous les bannières BMR, Unimat, Potvin & Bouchard, Agrizone et La Shop.

## Conseiller/ Conseillère aux ventes– magasin corporatif

**Sous la responsabilité du gérant de département du magasin, le titulaire du poste devra :**

- Accueillir les clients chaleureusement et offrir un service à la clientèle de qualité supérieure;
- Évaluer les besoins des clients et fournir des conseils éclairés et spécialisés sur les produits du rayon;
- Présenter et montrer la marchandise en insistant sur ses caractéristiques positives et suggérer des produits complémentaires au besoin;
- Appuyer la mise en marché des produits de son rayon par l'étalage, la présentation visuelle, l'étiquetage et l'affichage de la marchandise;
- Se tenir au courant des nouveaux produits et de leurs caractéristiques techniques;
- Se tenir au courant des promotions et des circulaires;
- Entretenir le rayon qui lui est assigné;
- Développer une connaissance de base de tous les rayons du magasin;
- Respecter les politiques et les procédures en vigueur en matière de santé et sécurité et de prévention des pertes jusqu'à la sortie du magasin;
- Accomplir les autres tâches demandées et définies par son supérieur.

### Profil recherché :

- Être doué pour la communication interpersonnelle et le travail d'équipe;
- Être orienté vers les résultats et le service aux clients.

Vous pouvez appliquer en écrivant à [rh@bmr.co](mailto:rh@bmr.co). Nous remercions tous les candidats de leur intérêt; toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature est retenue. Nous préconisons l'égalité des chances en matière d'emploi. L'usage du masculin a pour unique but d'alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.